



La PAC, un outil pour une agriculture plus verte ?



n 1992, la PAC (Politique Agricole Commune), telle qu'elle avait été gérée jusque dans les années 1980, est arrivée dans une impasse, et a eu lieu une grande réforme : les prix n'étaient plus garantis, et une contrepartie était versée sous forme de prime à l'hectare.

Depuis cette date, tous les ans, les agriculteurs doivent faire leur **déclaration PAC**. Celle-ci consiste à déclarer les cultures sur chaque parcelle afin que l'administration puisse calculer les montants des aides et s'assurer que les agriculteurs respectent leurs engagements. Inévitablement, les exigences sont de plus en plus complexes et rigides ; ceci génère de l'incompréhension alors que le vivant est par nature imprévisible !

La réforme qui débutera en 2023 est dans la continuité des précédentes. La PAC se veut toujours **plus verte** avec une réelle prise en compte de la biodiversité et du climat et souhaite favoriser le renouvellement des générations.

Une PAC plus verte

Depuis une quinzaine d'année, la PAC donne **des contraintes réglementaires** et met en place **des mesures incitatives pour diminuer l'impact de l'agriculture sur la planète**.

Ceci a commencé avec la fertilisation azotée (ammonitrate, fumier) qui peut conduire à l'augmentation de la teneur en nitrate dans l'eau. Dans cette PAC, un bonus est donné pour les cultures des légumineuses (luzerne, pois, haricot...) car celles-ci, en captant l'azote de l'air, ne nécessitent pas d'azote. Ajoutons que c'est un double avantage car la fabrication

d'azote minéral nécessite beaucoup d'énergie. Reste à organiser la filière pour ces produits, car leur culture est souvent incertaine et les prix peu attractifs.

En parallèle, le recours aux **substances chimiques est encadré**. Les plus dangereuses sont interdites. Les agriculteurs sont incités à en utiliser moins. Il y a de nombreuses restrictions à leur utilisation : des zones non traitées au bord des cours d'eaux, des délais entre l'épandage et la récolte, des quantités à ne pas dépasser... **L'agriculture biologique est encouragée**. Cette PAC oblige une diversité de l'assolement, c'est-à-dire qu'une ferme doit avoir des cultures variées : blé, pois, orge, tournesol, colza... Pour favoriser la biodiversité, les zones non cultivées sont étendues. Nos bonnes vieilles jachères changent encore de nom (infrastructures agro-écologiques !). Les haies sont également à l'honneur avec les multiples avantages de favoriser la biodiversité, de stocker du carbone et de donner de l'ombre aux promeneurs ! Les prairies permanentes ne doivent plus diminuer au niveau des régions car elles ont aussi un intérêt pour le stockage du carbone.

Dans le même objectif, les zones humides seront davantage protégées.

Pour favoriser **l'approvisionnement local en légumes**, les maraichers vont pouvoir être aidés.

Le bien-être animal est aussi pris en compte avec un soutien des élevages plus extensifs, c'est-à-dire avec moins d'animaux par unité de surface. En revanche, pas de mesure pour le bien-être des éleveurs...

Ces incitations à une agriculture plus verte sont articulées grâce à des mesures toujours très complexes tant pour les agriculteurs que pour les administrations. Mais là, rien de nouveau.

Une PAC plus sociale ?

Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour les dix prochaines années : 45% des agriculteurs auront l'âge de la retraite en 2026.

La PAC met en place des mesures pour **faciliter l'installation des jeunes agriculteurs** et leur chance de réussite. Au-delà de ces incitations financières, il faut aussi que le métier soit attractif en

termes de rentabilité, de quantité de travail et de reconnaissance de la société.

La volonté d'équité des aides est réaffirmée ; il y a un bonus pour les plus petites surfaces. De même, la disparité des aides entre les régions tend à diminuer.

Voici les grandes lignes de la réforme de la PAC qui se profile pour 2023.

L'Europe et les états, par la politique qu'ils choisissent, influencent l'agriculture européenne. Mais l'Europe et la PAC ne peuvent pas tout. C'est aussi au citoyen d'assurer par ses choix une vie décente pour les agriculteurs afin que des jeunes aient envie de se lancer. Il leur faut aussi accepter de payer un prix plus juste pour que la rentabilité des fermes puisse permettre aux agriculteurs de mettre en place des pratiques plus vertueuses pour la planète, leurs animaux, et pour eux-mêmes.

Blandine CALANDRE-DUTHOIT
Surgy (Nièvre)